

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

LOI N°1/ 18 DU 17 JUIN 2021 PORTANT RATIFICATION PAR L'ETAT DU BURUNDI DES ACCORDS DES DONS N°D7900-BI ET TF0B5105-BI ENTRE L'ETAT DU BURUNDI ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) RELATIFS AU DEUXIEME FINANCEMENT ADDITIONNEL DU PROJET D'APPUI AU SYSTEME DE SANTE DU BURUNDI « KIRA », SIGNE A BUJUMBURA LE 3 MAI 2021

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/011 du 03 mai 2017 portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Don n°D166-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA) relatif au Financement du Projet d'Appui au Système de Santé du Burundi « KIRA », signé à Bujumbura le 23 mars 2017 ;

Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;

L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté ;

**PROMULGUE :**

**Article 1 :** Les Accords des Dons n°D7900-BI et TF0B5105-BI entre l'Etat du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA) relatifs au deuxième financement additionnel du Projet d'Appui au Système de Santé du Burundi « KIRA », signé à Bujumbura le 3 mai 2021, sont ratifiés.

**Article 2 :** La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Gitega, le 17 juin 2021

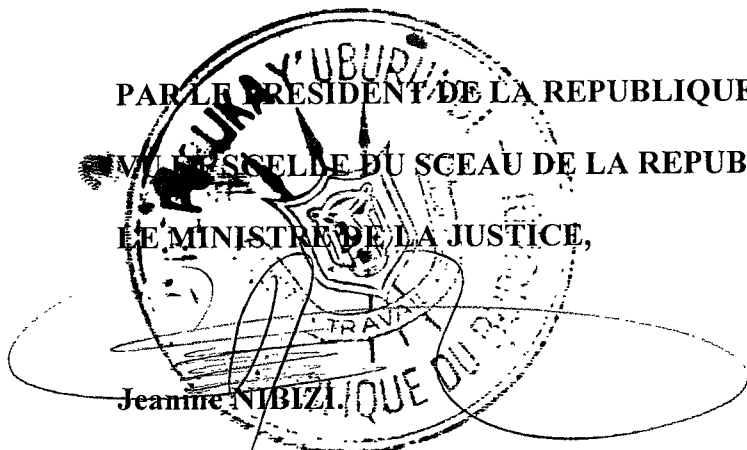
Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

EN VERTU DU SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

Jeanine NIBIZI



REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR L'ETAT DU BURUNDI DES ACCORDS DES DONS N°D7900-BI ET TF0B5105-BI ENTRE L'ETAT DU BURUNDI ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) RELATIFS AU DEUXIEME FINANCEMENT ADDITIONNEL DU PROJET D'APPUI AU SYSTEME DE SANTE DU BURUNDI « KIRA », SIGNE A BUJUMBURA LE 3 MAI 2021**

**Nous, Evariste NDAYISHIMIYE,  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,**

Ayant vu et examiné les Accords des Dons n°D7900-BI et TF0B5105-BI entre l'Etat du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA) relatifs au financement du Projet d'Appui au Système de Santé du Burundi « KIRA », signé à Bujumbura le 3 mai 2021 ;

Les avons approuvés et les approuvons en toutes et chacune de leurs dispositions conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons qu'ils sont acceptés, ratifiés et confirmés ;

Promettons qu'ils seront intégralement et inviolablement observés ;

**EN FOI DE QUOI**, Nous avons donné le présent Instrument de Ratification revêtu du Sceau de la République du Burundi.

Fait à Gitega, le 17 juin 2021

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,  
LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

Jeanine NIBIZI

